



14ème législature

Question N° : 90301	De M. Arnaud Viala (Les Républicains - Aveyron)	Question écrite
Ministère interrogé > Décentralisation et fonction publique		Ministère attributaire > Cohésion des territoires
Rubrique >communes	Tête d'analyse >DGF	Analyse > communes nouvelles. réglementation.
Question publiée au JO le : 20/10/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 23/02/2016 Date de renouvellement : 14/06/2016 Date de renouvellement : 22/11/2016 Date de renouvellement : 25/04/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Arnaud Viala attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur le dispositif incitatif pour les communes qui comprend le gel de la baisse des dotations et la bonification de la dotation globale de fonctionnement. En effet, à l'heure actuelle, il est demandé aux communes de se prononcer immédiatement sur leur volonté de créer une commune nouvelle pour bénéficier de ces bonus. Il souhaiterait savoir si elle entend prolonger le dispositif incitatif jusqu'au 31 décembre 2015.